

Programme de subvention de la Recherche-Action pour le changement des stratégies et politiques en faveur de la santé de la reproduction et la planification familiale (SR/PF)

Contexte

Les pays francophones d’Afrique de l’Ouest connaissent pour certains les taux de fécondité et de mortalité maternelle parmi les plus élevés au monde et des taux d’utilisation de méthodes de contraception plus faibles que ceux des autres régions d’Afrique subsaharienne ; et pourtant, ces pays reçoivent toujours moins de financement pour la PF de la part des bailleurs de fonds internationaux. À la suite de la Conférence régionale de 2011 sur la population, le développement et la planification familiale qui s’est tenue à Ouagadougou, au Burkina Faso, le Partenariat de Ouagadougou a été créé pour attirer davantage l’attention sur les disparités dans les résultats de la planification familiale dans cette région. Le Partenariat de Ouagadougou est composé des gouvernements et de la société civiles de neuf pays (Benin, Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo), ainsi que de leurs partenaires techniques et financiers qui travaillent ensemble afin d’accélérer les progrès de la PF en Afrique de l’Ouest francophone. Durant les huit premières années de son existence, le Partenariat de Ouagadougou a permis à environ 4.3 millions de femmes additionnelles d’accéder aux méthodes modernes de contraception.

Force est de constater que, depuis 2020, ces avancées en termes d’utilisation des services de planification familiale se sont ralenties. Les crises multiformes (politique, sanitaire, économique, climatique, sécuritaire, etc.) et la persistance de normes sociales défavorables constituent autant de facteurs pouvant contribuer à ce ralentissement. Pour mieux comprendre l’intrication des facteurs et la complexité de l’écosystème de la PF et accélérer l’utilisation de la contraception moderne, il est nécessaire de disposer de données probantes et d’évidences additionnelles qui permettent de créer un environnement plus favorable pour. C’est pourquoi la communauté du PO, dans sa stratégie « au-delà de 2020 », a décidé de faire de la recherche un élément clef de son dispositif d’opération et la boussole de la mise en œuvre des programmes pour l’atteinte des objectifs 2030. Afin de maintenir et de tirer parti de cet élan, il existe à la fois un besoin et une opportunité pour les chercheurs, les décideurs, les partenaires d’exécution et les donateurs de se réunir et de former un réseau consolidé qui permettra aux instituts de recherche et aux décideurs de collaborer pour affiner leurs réponses communes aux besoins actuels des pays du Partenariat de Ouagadougou. La création d’un réseau de recherche du PO assorti d’un agenda et des thématiques définis par les pays selon leurs priorités vise à assurer que les décideurs des pays du Partenariat de Ouagadougou puissent compter sur des données et évidences de qualité pour guider leurs décisions politiques actuelles et futures et optimiser les ressources consacrées à la planification familiale.

But du programme de subvention

Les subventions seront accordées à des équipes de recherche locales des pays du Partenariat de Ouagadougou qui s’engageront dans certaines activités visant à se familiariser davantage avec les concepts et les approches en lien avec la recherche-action sur la planification familiale. Les équipes de recherche intéressées sont encouragées de mettre en place des équipes pluridisciplinaires. Le Programme de subventions de recherche du Partenariat de Ouagadougou vise à utiliser des fonds catalyseurs en vue de susciter les changements au niveau des politiques et des stratégies nationales dans le domaine de la santé de la reproduction et la planification familiale ainsi qu’à renforcer les liens entre les chercheurs et les décideurs.



Objectifs de la Recherche-Action

La recherche-action pour l'amélioration des stratégies et politiques en faveur de la planification familiale vise à identifier les gaps et les accélérateurs en vue de créer un environnement favorable à l'utilisation des services de planification familiale. Il s'agira de façon plus spécifique de :

- Identifier les besoins de changement de politiques,
- Susciter l'amélioration de politiques, de stratégies et leur coordination au niveau pays par l'utilisation des données probantes,
- Soutenir la durabilité et pérennité des interventions par l'implication des parties prenantes et preneurs de décision dans le choix, la mise en œuvre et le suivi de l'agenda recherche et les évidences qui en découleront.

Stratégie méthodologique

Les équipes de recherche sont invitées à proposer une approche méthodologique et des outils qui permettront de comprendre la complexité du contexte de la planification familiale ainsi que d'identifier et documenter les changements à opérer en vue de créer un environnement plus favorable à l'accélération de l'utilisation de la planification familiale. Toutes les soumissions devront être élaborées en collaboration avec les directeurs centraux de la santé, la société civile dont les jeunes, ainsi que les partenaires de mise en œuvre. Chaque équipe de recherche sera amenée à soumettre dans sa proposition les objectifs et la méthodologie de recherche et à mettre en place un plan et un dispositif pour l'utilisation des données issues de la recherche menée. Les équipes de recherche seront invitées à travailler prioritairement avec les dispositifs (comités de pilotage, par exemple) existant dans les pays qui devront être impliqués dans le montage du dossier de soumission, les revues périodiques en vue de valider les résultats préliminaires ainsi que le suivi des recommandations et évidences avec la partie nationale.

Durée des subventions

L'UCPO accordera probablement 5 à 10 subventions allant de 100 000 \$ à 300 000 \$ chacune à des propositions coparrainées par un décideur politique d'un pays du PO et une institution de recherche locale ou régionale¹. Selon la disponibilité des fonds, les subventions seront accordées sur la base de soumission de propositions narratives, techniques et financières en lien avec une des sept thématiques ci-listées. Le comité de sélection s'accordera la latitude d'aller au-delà des budgets susmentionnés selon la pertinence et la géographie des projets soumis et après analyse de l'acuité budgétaire proposée.

La durée de la subvention ne devra pas dépasser 18 mois.

¹ Définie comme une institution ayant son siège dans l'un des neuf pays du PO



Thématiques de recherche

Thématiques de recherche-action pour accélérer l'utilisation de la planification familiale dans les pays du PO	Couverture géographique
1. Amélioration de l'accès des jeunes à la planification familiale : Stratégies d'intégration de la réalité sociale et de l'emprise de la tradition	Niger, Bénin, Burkina Faso, Togo, Guinée ; Sénégal
2. Stratégies d'intégration de la planification familiale dans le dispositif minimum d'urgence en situation de crise	Mali,
3. Stratégies et dispositif d'intégration de la planification familiale dans la couverture sanitaire universelle : politiques et approches	Togo, Mauritanie
4. Approches prometteuses pour le passage à l'échelle de la délégation des tâches	Niger, Sénégal, Mauritanie
5. Stratégies de l'effectivité de la gratuité de la planification familiale	Bénin, Burkina Faso, Guinée, Côte d'Ivoire
6. Stratégies de réduction de la discontinuité de l'utilisation des méthodes contraceptives par les femmes et les jeunes filles	Bénin, Burkina Faso, Togo, Mali, Guinée, Côte d'Ivoire, Sénégal
7. Mécanismes de mobilisation du secteur privé pour le financement de la santé de la reproduction	Niger, Mauritanie, Mali, Côte d'Ivoire

Processus de sélection et de notification

L'appel à propositions sera publié le **15 Février 2023**. La sélection des soumissions et offres se fera après une revue du comité technique d'évaluation composé d'experts et évaluateurs indépendants sur la base de critères de sélection prédéfinis. La transmission sera ensuite faite au Conseil de Recherche du PO qui fera des recommandations à l'UCPO sur les choix finaux selon la pertinence des offres techniques et financières en lien avec le thème de l'étude. Les candidats potentiels sont fortement encouragés à participer à un webinaire d'orientation qui se tiendra virtuellement le **02 Mars 2023 afin de répondre aux éventuelles questions candidats potentiels**. L'appel à propositions sera clôturé le **07 Avril 2023**. La sélection finale des propositions à subventionner sera faite par l'UCPO au courant du mois **Mai 2023**.

Critères de sélection

Sont invités à cet appel à propositions les instituts locaux et régionaux de recherche (dont le siège social se trouve dans l'un des neuf pays du PO). Ces institutions devront démontrer une expérience avérée dans le domaine de la SR/PF ainsi qu'une capacité institutionnelle de gestion technique et financière solide. La priorité sera donnée aux institutions de recherche qui auront inclus la capacitation et l'inclusion d'étudiants et de femmes dans leur équipe de recherche.



Critères spécifiques

Le comité technique d'évaluation mettra l'accent sur les propositions innovantes intégrant la redevabilité des preneurs de décisions et des chercheurs vis-à-vis de l'utilisation des résultats de la recherche pour améliorer les stratégies et programmes nationaux. L'inclusion et la participation des acteurs clés dans tout le processus de la recherche seront également prises en considération au cours de l'évaluation des propositions. De façon spécifique, l'évaluation des propositions tiendra compte des éléments suivants :

I. Pertinence

Les propositions sont pertinentes lorsqu'elles :

- ✓ sont élaborées afin de répondre à un besoin d'évidences autour d'une politique, une stratégie ou un programme de planification familiale identifié par les preneurs de décision ;
- ✓ permettent de répondre à un besoin de recherche énuméré dans les thématiques prioritaires des pays du PO,
- ✓ sont élaborées en collaboration avec les preneurs de décisions.

II. Approche méthodologique

L'approche méthodologique sera examinée sur les points suivants :

- ✓ la pertinence de l'approche méthodologique choisie (mixte, qualitative, quantitative),
- ✓ les ressources humaines et compétences techniques disponibles,
- ✓ la collecte des données,
- ✓ l'analyse des données,
- ✓ le chronogramme des activités.

III. Equipe interdisciplinaire, inclusion et expérience en recherche de l'équipe

Le comité technique d'évaluation évaluera les points suivants :

- ✓ Le profil des membres de l'équipe en rapport avec la thématique de recherche (les spécialités des membres des équipes sont-elles pertinentes pour répondre à la question ?),
- ✓ L'expérience des membres de l'équipe : (le chercheur responsable a-t-il conduit /dirigé une équipe de recherche ? a-t-il conduit des recherches similaires ?),
- ✓ La taille et l'organisation de l'équipe. La description du rôle de chaque membre d'équipe,
- ✓ Le statut juridique,
- ✓ La fiabilité financière,
- ✓ La diversité des membres de l'équipe,
- ✓ L'inclusion d'étudiants et de stagiaires en cours de formation serait un atout.

IV. Faisabilité

Le comité technique d'évaluation s'intéressera à l'opérationnalisation de la méthodologie de travail, notamment à :

- ✓ L'exécution du plan de travail dans le délai,
- ✓ Le réalisme des activités proposées et la faisabilité de leur mise en œuvre,
- ✓ Le réalisme du budget en rapport avec les activités proposées.

Activités

- Identifier l'approche et définir les méthodologies, préparer les outils/méthodes, ainsi que les masques/matrices de collecte et d'analyse de données ;
- Coordonner, organiser et faciliter la collecte de données quantitatives ou qualitatives ;
- Recueillir, analyser et synthétiser les données secondaires pertinentes ;
-
- Assurer la prise en charge et la formation des matériels, outils et logiciels de recherche et la logistique des missions, ainsi que la gestion financière de la prestation ; et



- Fournir les livrables dans le délai imparti et répondre à toutes les questions/commentaires des membres du conseil de recherche et de l'UCPO sur les produits et procédés de recherche.

Livrables

- Rapport de démarrage avec les outils, méthodes d'analyse clairement définis et les rôles de chaque membre dans l'équipe de recherche ;
- Rapport provisoire ;
- Rapport final (avec les commentaires pris en compte et les annexes finalisés), de maximum vingt pages. Ce rapport devra clairement indiquer les étapes ultérieures devant mener à la prise en compte des recommandations.

Profil du chercheur principal

- Avoir au minimum un diplôme de doctorat dans un des domaines suivants : sociologie, anthropologie, démographie, économie, santé publique ou une filière similaire ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la recherche y compris des études/analyses sociales ; une expérience avec les recherches menées dans le domaine de la santé de la reproduction ;
- Bonne maîtrise des approches qualitatives et quantitatives, ainsi que leur analyse et rapportage selon les logiciels et approches courantes ;
- Expertise dans la SR/PF ;
- Expérience dans la gestion des équipes de chercheurs ;
- Très bonne maîtrise du français et des langues nationales ; la maîtrise de l'anglais serait un atout.